

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**

**ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE**

**COMMUNE  
DE  
RENDEUX**

# **RAPPORT**

Accompagnant le budget de l'exercice 2017 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE  
DE  
RENDEUX

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2016 ainsi que les perspectives pour 2017

**1. SYNTHÈSE DU PROJET DU BUDGET 2017.**

Le budget relatif à l'exercice 2017 arrêté par le Collège communal en séance du 09 décembre 2016 se présente comme suit :

**A. EXERCICE PROPRE.**

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	4.656.859,75	25.000,00
DEPENSES	4.516.009,65	767.823,50
RESULTAT BONI	140.850,10	RM 742.823,50

**B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.**

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	7.144.939,96	2.677.823,50
DEPENSES	5.016.009,65	2.677.823,50
RESULTAT BONI	2.128.930,31	0,00

**2. RAPPORT accompagnant le budget 2017 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)**

**F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.**

Notre trésorerie actuelle, arrêtée au 07 novembre 2016, s'établit à 3.792.028,76€ (soit 150.927,60€ de moins que l'année dernière à pareille époque), répartis comme suit :

- 216.461,60€ sur un compte courant.
- 850.759,88€ sur une compte épargne Tre@sury +.
- 2.724.807,28€ sur un compte de placement Tre@sury Fidelity (12 mois).

Les intérêts créditeurs pour l'année 2016 devraient péniblement atteindre la barre des 1.000€ brut, soit 17.234,14€ de moins qu'en 2015.

En effet, le taux pour les comptes « épargne-placement » longue durée (plus d'un an) est, à l'heure actuelle, négatif (-0,071%), lequel n'est atténué que par une prime de fidélité de 0,10%.

D'autres placements sont à l'étude, notamment via des produits de capitalisation sous forme d'assurance-placement en branche 26 (aucun frais d'entrée pour des placements supérieurs à 100.000€ - frais de gestion de 0,10% par an sur la réserve).

Pour l'année 2017, compte tenu du maintien du niveau de notre trésorerie et des nouveaux placements envisagés, une recette de 4.000€ est prévue.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a informé, par courrier du 30 octobre 2015 que suite à une décision du 16 mars 2015 du Comité des Ministres de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de résidents belges exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, à partir de l'exercice 2015, seules les communes dont le nombre significatif de résidents exercent une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg pourront percevoir une compensation en la matière. Par nombre significatif, il faut entendre le montant des taxes additionnelles fictives à l'impôt des personnes physiques représentant plus de 5% de l'ensemble des taxes additionnelles fictives et réelles à l'impôt des personnes physiques.

Dans la mesure où la commune de Rendeux ne répond pas au critère précité, aucune compensation ne sera allouée pour 2016 et les années futures, ce qui représente un manque à gagner annuel de 6.946,95€

## F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

- La dotation générale au fonds des communes

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2016 s'élève à 1.052.696,06€, soit une diminution de 47.614,04€ par rapport à la prévision budgétaire (1.100.310,10€).

Par rapport à la prévision budgétaire 2016, la dotation définitive octroyée varie compte tenu des éléments suivants :

- Le taux d'inflation pour l'année 2015 est finalement plus élevé que prévu et est de 0,6% au lieu de 0,4% comme attendu fin 2015. Le taux d'inflation attendu pour l'année 2016 est en hausse et est passé ces derniers mois de 1,2% à 1,7% selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan, ce qui impacte à la hausse la dotation

inscrite au budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'exercice 2016 de 11,85 millions d'euros.

- Une donnée statistique qui intervient dans le calcul de la dotation « péréquation fiscale » a été actualisée afin de respecter les dispositions prévues aux articles L1332-11 à L1332-19 du CDLD. La prévision budgétaire a été calculée sur base du produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2013 alors que la dotation réelle a été calculée sur le produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2014.
- Conformément au décret du 17 décembre 2015 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016, la dotation des communes ayant voté en 2015 un taux de la taxe communale additionnelle au précompte immobilier inférieur à 2.600 centimes additionnels ou un taux de la taxe communale additionnelle à l'IPP inférieur à 8%, a été diminuée de manière linéaire. La dotation est réduite de 2% par tranche entamée de 200 centimes en-dessous de 2.600 centimes additionnels au précompte immobilier avec une réduction maximale de 10%. Une diminution additionnelle de 0,25% est effectuée si le taux de l'IPP est inférieur à 8% (Pour la Commune de Rendeux, cette correction fiscale inique représente un manque à gagner cumulé de 24.230,86€).

Pour l'année 2017, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier du 24 août 2016 en provenance du SPW, soit 1.093.804,00€.

Par rapport au montant définitif octroyé en 2016, cela représente une augmentation de 41.107,94€, soit 3,90%.

Dans son courrier d'information, le SPW attire toutefois l'attention sur le fait que la dotation qui sera réellement octroyée à la commune sera différente du montant prévisionnel communiqué en raison de l'actualisation des données statistiques utilisées pour la répartition du Fonds (notamment au niveau du critère « logement »).

- Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.

Pour l'année 2016, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€. Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu depuis l'exercice 2010 à cet article budgétaire, aucune prévision de recette n'a été actée dans le cadre du budget 2017.

- Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.

Pour 2017, le SPW, par courrier du 24 août 2016, recommande d'inscrire une prévision de 0€, ce qui représente un manque à gagner de 19.021,42€ par rapport à la compensation définitive octroyée en 2015.

Cette compensation tient compte des statistiques relatives à l'exercice d'imposition 2015 et de la méthode de calcul appliquée depuis l'exercice 2015.

Cette compensation est censée prendre en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

#### Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2011	944.995,34€
2012	1.019.618,03€
2013	1.036.553,93€
2014	1.053.554,56€
2015	1.081.357,40€
2016 (montant présumé)	1.071.717,48€
2017 (montant présumé)	1.093.804,00€

Par rapport à l'exercice 2016, ces recettes de fonds connaissent un accroissement de 2,06%. Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, la prévision reste amputée de la contribution exceptionnelle allouée en 2009 par la Région wallonne d'un montant de 13.728,27€ au titre de compensation partielle dans la perte des dividendes DEXIA afférents aux actions ordinaires.

#### F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Le montant à inscrire au budget 2017 pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (589.538,70€) nous a été communiqué par le Service public fédéral des Finances en date du 07 novembre 2016.

Par ailleurs, le montant inscrit au titre des centimes additionnels au précompte immobilier est basé sur le montant des enrôlements effectués au profit de la commune pour l'exercice d'imposition 2016 communiqué par le SPF Finances en date du 08 novembre 2016, soit 816.334,80€.

#### Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2010

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2010	1.884.514,80€	630.063,36€	471.083,41€	32.043,71€	751.324,32€
2011	1.973.579,56€	704.691,34€	459.603,78€	31.831,06€	777.453,38€
2012	1.996.939,56€	744.816,67€	430.410,01€	34.004,94€	787.707,94€

2013	2.146.100,48€	804.327,67€	518.923,59€	35.457,58€	787.391,64€
2014	2.182.417,24€	694.985,90€	549.681,88€	33.449,73€	904.299,73€
2015	2.114.738,76€	767.635,70€	399.286,49€	35.295,88€	912.520,69€
2016 (préssumé)	2.406.096,14€	805.241,26€	654.603,90€	33.502,38€	912.748,60€
2017 (préssumé)	2.367.065,99€	816.334,80€	589.538,70€	37.004,12€	924.188,37€

L'analyse du tableau comparatif nous permet de relever, par rapport à 2016, une diminution des recettes fiscales de l'ordre de 39.030,15€, soit 1,62%.

Cette diminution s'explique essentiellement par le fait qu'au cours de l'exercice 2016, suite à un retard constaté dans l'enrôlement par le SPFinances pour l'exercice 2015, la commune avait acté un report conséquent de recettes au niveau des additionnels à l'IPP.

Cette diminution est quelque peu atténuée par :

- une augmentation de l'ordre de 11.093,54€ par rapport à 2016 au niveau des centimes additionnels au précompte immobilier.
- un accroissement de l'ordre de 11.439,77€ par rapport à 2016 au niveau des taxes et impositions locales qui s'explique essentiellement par une augmentation de 7.000€ constatée au niveau de la taxe sur les documents administratifs du service population (cartes d'identité électronique, passeports,...).

En effet, suite à l'augmentation décidée par le Fédéral à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2017, la commune est dans l'obligation d'adapter les tarifs à la hausse afin de continuer à délivrer les documents au prix coûtant.

Par ailleurs, on recense une augmentation de 2.500€ au niveau de la taxe sur les permis d'urbanisme (sur base des droits constatés au compte 2015).

#### F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

La distribution des cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Service Public Fédéral Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune ([www.rendeux.be](http://www.rendeux.be)) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont fixés depuis l'exercice 2013 à 80€, soit une augmentation de 15€ par rapport à l'ancienne législature.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2016 modifié (811.876,64€), on constate pour l'année 2017 une légère diminution de l'ordre de 2.357,64€, soit 0,29%.

Suite à l'adoption de l'arrêté royal du 26 octobre 2015 qui réduit le taux de base de la cotisation de pension du personnel nommé à titre définitif des administrations communales et provinciales, le taux applicable en matière de pension pour le personnel nommé de la commune pour l'année 2017 est ramené à 38% au lieu des 41,5% initialement prévus, ce qui représente une économie estimée de 11.003,16.€.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€ indexés.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2016 modifié (249.110,90€), on constate pour l'année 2017 une diminution de l'ordre de 24.360,90€, soit 9,78%.

Cette diminution importante s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

- Au niveau des frais de poursuite et de procédure, on acte par rapport à 2016 une diminution de l'ordre de 6.000€ dès lors que pour 2017, la commune ne doit plus intégrer les coûts relatifs au litige de la salle « La Renaissance » de Ronzon.
- Au niveau des frais de formation professionnelle du personnel communal, on constate une diminution de 2000€ par rapport à l'année 2016 qui s'explique par le fait que la dernière des 3 employées qui suivaient le cursus des sciences administratives à Mirwart a terminé en juin 2016. Aucun frais d'inscription n'est à prévoir au budget 2017.
- Au niveau des frais d'organisation des examens de recrutement, on relève une diminution de 3000€ par rapport à l'année 2016 durant laquelle la commune a procédé au recrutement d'un nouveau chef des travaux et d'un ouvrier D1. Pour 2017, aucun engagement n'est prévu.

Cette diminution est par ailleurs liée à l'adaptation de certains articles sur base de la balance budgétaire actualisée au mois de novembre 2016.

Les postes concernés par une diminution sont pour l'essentiel :

- Frais de déplacements du personnel communal administratif (- 500€)
- Frais de correspondances (- 2.000€)
- Frais de téléphone (- 2.000€)
- Frais d'entretien et de location du matériel (- 2.000€)
- Frais administratifs divers (listes électorales,..) : (- 1.000€)
- Frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments (- 5.000€)
- Fourniture d'eau pour la maison communale (- 500€)
- Frais de réception (- 2.000€)

Malgré la diminution globale précitée constatée, les postes suivants sont, toutefois, concernés par une légère augmentation :

- Fournitures administratives pour consommation directe : (+ 1.000€)
- Assurances diverses (+ 50€)

**Au cours de sa séance du 29 septembre 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de la toiture de l'ancien garage communal au montant estimatif de 62.000€ TVAC.**

**Par délibération du 18 décembre 2015, le collège communal a attribué le marché à la SPRL FG Toitures de Lierneux au montant de 56.072,86€ TVAC.**

**Les travaux sont terminés depuis octobre 2016.**

**Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 25 octobre 2016 au montant de 56.254,37€ TVAC, soit 181.51€ de plus que le montant de l'adjudication.**

#### **F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE**

**Au cours de sa séance du 01<sup>er</sup> mars 2013, le collège communal a attribué le marché relatif aux travaux de transformation de la grange de l'espace Schérés en maison de village à Rendeux-Haut (phases 1 et 2) à la S.A. Picard Construct de Tenneville au montant de 1.129.567,45€ TVAC dont 861.344€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.**

**Le dossier a été approuvé par le SPW et l'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 21 octobre 2013.**

**La réception provisoire des travaux a eu lieu le 28 mai 2015.**

**Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 29 septembre 2015 au montant total de 1.201.021,01€ TVAC.**

**L'inauguration de la nouvelle salle, en présence des autorités subsidiantes, a eu lieu le 23 janvier 2016.**

**Au cours de sa séance du 24 novembre 2015, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de l'Espace Schérés – Phase III : Aménagement des abords au montant estimatif de 437.595,59€ TVAC, dont 339.569,74€ de subsides escomptés en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.**

**La signature de l'avenant à la convention établi entre la commune et le SPW confirmant le subside précité est attendue pour fin 2016.**

**L'adjudication des travaux relatifs à la Phase 3 est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et le début des travaux est programmé pour le second trimestre 2017.**

**Au cours de sa séance du 30 septembre 2016, le Collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement des deux salles annexes à l'Espace Schérés à Rendeux-Haut.**

**Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal a attribué le marché d'étude à l'architecte Olivier Simon de Marche-en-Famenne au taux d'honoraires de 7,5%.**

**L'adjudication des travaux d'aménagement des deux salles est prévue dans le courant de l'année 2017. Un crédit budgétaire de 75.000€ est prévu à cette fin.**

**Au cours de sa séance du 25 août 2016, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement des abords de la maison communale au montant estimatif de 62.363,82€ TVAC, dont 25.000€ de subsides octroyés par la**



Province de Luxembourg, par arrêté du Collège provincial du 10 novembre 2016, dans le cadre du Fonds d'impulsion provincial à destination des communes.

L'ouverture des offres a eu lieu le 08 novembre 2016.

Par délibération du 02 décembre 2016, le collège communal a attribué le marché à la SPRL Palange de Ferrières au montant de 66.631,23€ TVAC, soit 4.267,41€ de plus que l'estimation de l'auteur de projet.

Les travaux sont reportés au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Au cours de l'année 2016, la commune a décidé de procéder à la construction d'une annexe à la maison de village de Devantave.

Les travaux ont été répartis comme suit :

- Maçonnerie et carrelage réalisés par les ouvriers communaux :
- Charpente, couverture de la plate-forme et bardage de l'annexe réalisés par la firme Jules Servais de Devantave au montant de 11.092,07€ TVAC.

La fin des travaux (pose du carrelage par les ouvriers communaux) est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Au cours de l'année 2017, la commune envisage d'acquérir un terrain situé en zone bleue à Rendeux-Haut (10.000€) de manière à rendre possible une liaison entre l'école et l'espace Schérés et de procéder à la rénovation de la salle du village de Chéoux (réfection de la toiture + construction d'un appentis derrière la salle : 30.000€).

### **F.35-36 : 369 POMPIERS.**

La Zone de Secours, qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises et la Province de Luxembourg, reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2010	122.057,11€
2011	136.902,28€
2012	139.894,46€
2013	139.499,13€
2014	140.337,28€
2015	139.499,12€
2016	141.855,30€

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue plusieurs années plus tard. C'est ainsi qu'en 2016, nous avons seulement appris le montant définitif pour les années 2014 et 2015.

L'entrée en vigueur de la réforme des services d'incendie impliquant la mise en place d'une zone de secours unique a eu le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Sur base des informations transmises par le Gouverneur, le montant de notre contribution devrait s'élever pour l'année 2017 à 144.692,41€, soit une indexation de 2% par rapport à la contribution 2016.

### **F.3 : 399 JUSTICE-POLICE**

Depuis la réforme des polices en 2001, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	116.920,84 euros
2004	116.920,84 euros
2005	119.259,26 euros
2006	119.259,26 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros
2010	119.259,26 euros
2011	127.568,77 euros
2012	130.109,12 euros
2013	139.178,11 euros
2014	141.265,78 euros
2015	141.257,50 euros
2016	147.589,25 euros

Dans le cadre du budget 2017, sur base d'informations en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution à 156.411,49€, soit une augmentation de 5,98%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte, outre les augmentations salariales (avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions), les charges d'emprunt liées aux emprunts consentis pour les investissements en bâtiments.

Dans le cadre du plan trottoir, en partenariat avec le SPW, afin de renforcer la sécurité des piétons, la commune a décidé de procéder à la réalisation d'un trottoir le long de RN833 entre la maison communale et l'école communale et, en vue de sécuriser la circulation sur la route régionale à des aménagements de voirie.

Les travaux sont terminés depuis octobre 2016 et la réception provisoire des travaux a eu lieu le 10 novembre 2016.

L'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité a été renforcée depuis 2009 par la mise à disposition par la zone de police d'un second radar préventif.

Au cours de l'année 2016, la commune a décidé de procéder, via la centrale de marché initiée par la Province du Luxembourg, à l'acquisition de 2 radars fixes préventifs de manière à accroître la sécurité sur les routes communales.

Pour 2017, il est prévu d'acquérir plusieurs radars fixes supplémentaires.

#### **F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D’EAU**

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l’année 2016, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- le débouchage de tuyaux et l’entretien systématique des avaloirs.
- le détapissage et le nettoyage des murs des 2 logements de l’ancienne gendarmerie à Rendeux-Haut en vue des travaux de mise en peinture.
- interventions ponctuelles dans les logements sociaux à Marcourt et à Rendeux-Haut.
- l’entretien des voiries communales par la pose de compomac en vue de combler les nids de poules.
- Le sablage et le déneigement des voiries communales en période hivernale.
- l’appui du service travaux pour diverses manifestations (journée de la mobilité, l’opération « Télévie », le festival baroque, journée de la sécurité à l’école,...)
- la distribution du bulletin communal.
- l’entretien des plaines de jeux de la commune.
- l’entretien des circuits VTT de la commune.
- le ramassage des encombrants.
- l’aménagement du parking à la salle de Marcouray.
- le débroussaillage des accotements.
- L’aménagement des abords du calvaire de Hodister et de l’ancienne croix au lieu-dit Donneux.
- la vérification de la signalisation le long des voiries communales.
- l’entretien des filets d’eau de la commune.
- la tonte du terrain de football B.
- le démontage des sapins de Noël disséminés sur le territoire de la commune.
- l’aménagement d’un parking communal à proximité de l’Espace Moureau à Marcourt.
- le remplacement des piquets aux aménagements de sécurité à la rue Pays de Liège à Chéoux.
- l’aménagement de la rampe d’accès à la passerelle de Rendeux-Bas à proximité de la maison Ancelot.
- l’apport de déchets de voirie à la rue du Vieux Moulin à Marcourt en préparation des travaux de protection des berges de l’Ourthe réalisés par l’entreprise Lesage.
- la distribution des sacs poubelle durant 2 journées en janvier.
- la participation à l’opération « Rivières propres ».
- le ramassage des déchets le long des voiries communales par un agent exclusivement dédié à cette tâche.
- la préparation de vasques et bacs à fleurs entreposés sur le territoire de la commune.
- l’arrosage de l’ensemble des fleurs.
- L’entretien des parterres de fleurs et la tonte des espaces publics dans les villages de la commune.
- La préparation et la distribution des arbres lors de la journée de l’Arbre au Moulin de Bardonwez.

Au niveau du personnel du service travaux, suite au départ à la pension du chef des travaux et d’un ouvrier D2 au cours de l’année 2016, la commune a procédé au recrutement d’un nouveau chef des travaux (bachelier en construction) et d’un ouvrier polyvalent lesquels sont entrés en fonction dans le courant du mois de décembre 2016.

Au cours de sa séance du 29 juin 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de consolidation des berges de l’Ourthe à la rue du Vieux Moulin à Marcourt au montant estimatif de 20.742,20€ TVAC.

**Par délibération du 09 septembre 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Lesage de Houffalize au montant de 20.742,20€ TVAC.**

**L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 10 octobre 2016.**

**Les travaux sont terminés depuis le 14 octobre 2016.**

**Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 25 octobre 2016 au montant de 15.696,60€ TVAC, soit 5.045,60€ de moins que le montant de l'adjudication.**

**Au cours de sa séance du 28 septembre 2016, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal 2013-2016, le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de la rue du Vieux Moulin à Marcourt au montant estimatif de 90.723,38€ TVAC, dont 50% de subsides attendus du SPW.**

**L'attribution du marché est prévue pour fin décembre 2016 et le début des travaux est reporté au printemps 2017.**

**Dans le cadre de l'appel à projet « Plan trottoir » initié par la Région wallonne, le conseil communal au cours de sa séance du 26 août 2014 a décidé de réaliser un marché conjoint de travaux avec le SPW ayant pour objet l'amélioration de la sécurité des piétons et du cadre de vie des citoyens dans la traversée de Rendeux sur la RN 833.**

**Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges des travaux au montant estimatif de 1.068.948,36€ TVAC, dont 614.330,79€ TVAC à charge du SPW, 411.948,74€ TVAC à charge de la commune et 42.668,84€ TVAC à charge du TEC.**

**Un subside de 150.000€ est d'ores et déjà acquis pour la réalisation des travaux à charge de la commune.**

**L'ouverture des offres a eu lieu le 04 novembre 2014.**

**Au cours de sa séance du 03 décembre 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. ROISEUX de Saint-Hubert au montant de 775.000€ TVAC, dont 313.819,84€ TVAC à charge de la commune, soit 98.128,90€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.**

**Les travaux ont débuté dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 et sont finalisés depuis octobre 2016.**

**La réception provisoire des travaux a eu lieu le 10 novembre 2016.**

**Le montant définitif des travaux à charge de la commune s'élève à 306.000€ TVAC.**

**Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de voirie et d'égouttage de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimatif de 517.762,03€ TVAC, dont 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.**

**Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.**

**Par délibération du 17 juillet 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 341.993,58€ TVAC (175.768,45€ de moins que l'estimation), dont 178.544,78€ TVAC pour le volet voirie et 163.448,80€ TVAC pour le volet égouttage.**

**Dans le cadre du Fonds Régional d'investissement communal, le SPW interviendra à concurrence de 50% maximum, soit un subside de 89.272,39€ pour le volet voirie. La fin des travaux est programmée pour décembre 2016.**

**Au cours de sa séance du 15 octobre 2015, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de la voirie « Rue Pays de Liège à Chéoux » au montant estimatif de 295.000€ TVAC, dont 50% de subsides attendus du SPW.**

**Par délibération du 26 août 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 211.225,04€ TVAC, soit 83.774,96€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.**

**Les travaux sont reportés au printemps 2017.**

**Au cours de sa séance du 25 août 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'entretien extraordinaire de la voirie en 2016 au montant estimatif de 168.962,22€ TVAC, dont 50% de subsides attendus du SPW dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal.**

**Les voiries concernées par la réfection sont les suivantes :**

- **Rue Belle-Vue et Rue du Wy à Magoster.**
- **Rue Saint Fiacre à Warisy**
- **Rue Ermifontaine , Rue Le Donneux et Sainte-Barbe à Marcouray.**
- **Rue du Petit Bois à Rendeux-Haut.**
- **Rue La Maladrie à Rendeux-Bas.**

**Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 178.494,95€ TVAC, soit 9.532,73€ de plus que l'estimation de l'auteur de projet.**

**Les travaux sont reportés au premier trimestre 2017.**

**Durant l'année 2017, la commune envisage de réaliser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal 2017-2018, les travaux d'égouttage et de réfection de la voirie rue Saint-Jean à Rendeux- Haut.**

**Le montant estimé des travaux s'élève à 318.048,50€ TVAC, dont 155.366€ de subsides attendus en provenance du SPW.**

**Par ailleurs, un auteur de projet chargé d'élaborer le projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable entre Jupille et La Roche-en-Ardenne sera désigné.**

**Un crédit de 30.000€ est prévu à cet effet au budget extraordinaire 2017.**

**Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2016, la commune a procédé au remplacement du véhicule d'occasion type 4x4 utilisé par le brigadier au montant de 11.900€ TVAC, à l'acquisition d'une brosse désherbante pour un montant de 4.900,00€ TVAC et à l'achat d'une lame de déneigement au montant de 10.716,97€ TVAC.**

**Pour 2017, il est prévu de procéder à l'acquisition d'une lame de déneigement supplémentaire (12.000€), et au remplacement du camion utilisé par le service voirie (150.000€).**

Dans le cadre du Plan « Be Wapp – Pour une Wallonie Plus Propre », la commune va bénéficier d'un subside d'un montant maximum de 10.000€ (60% du coût d'achat de poubelles /cendriers publics) en vue de procéder à l'achat de 35 nouvelles poubelles publiques. Un crédit de 17.000€ est réservé à cette fin dans le cadre du budget 2017.

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2017.

#### **F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME**

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2550 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...). Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le R. S.I. de Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « un dimanche à vélo » a été organisée le dimanche 18 septembre 2016.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

Suite à la réforme des Maisons du Tourisme approuvée par le Gouvernement wallon au cours du dernier trimestre 2016, la commune va rejoindre un nouvelle Maison du Tourisme durant l'année 2017 qui regroupera les communes de Erezée, Manhay, Rendeux, La Roche-en-Ardenne et Houffalize.

La commune soutient financièrement le R.S.I de Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

Depuis l'année 2016, un subside global de 3300€ est alloué au R.S.I de Marcourt-Beffe (soit 1,25€ indexé par habitant). Ce subside sera maintenu en 2017.

Sur le plan économique, la commune verse chaque année une cotisation aux intercommunales IDELUX et AIVE. Pour 2017, une somme de 12.500€ est prévue à cet effet.

En application de l'arrêté royal du 09 mai 2007 relatif à l'occupation au travail le dimanche dans les magasins de détail et les salons de coiffure situés dans les stations balnéaires et climatiques ainsi que dans les centres touristiques, la commune de Rendeux est reconnue

depuis le 25 août 2015 comme centre touristique par un arrêté du Ministre Fédéral de l'Emploi.

Pour 2017, il est prévu d'acquérir du mobilier touristique (50 bancs) pour un montant de 25.000€, dont 15.000€ de subsides attendus du SPW.

#### **F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET**

Au cours de l'année 2016, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- réalisation de deux quais de chargement à Laidprangeleux et au Bois d'Arlogne par entreprise.
- ramassage des plastiques agricoles.
- empierrement de voiries forestières à Waharday et à Chéoux.
- remise en état des points d'eau des agriculteurs.
- remise en état de voiries forestières pour un montant de 8.326€ sur le triage de Marcourt par l'entremise de l'entreprise Defêche de Rendeux-Haut.
- remise en état de plusieurs voiries agricoles.
- enlèvement par entreprise d'arbres tombés entre Marcourt et Jupille.
- placement de tuyaux à l'entrée d'une pâture à Nohaipré.

L'administration communale poursuit et intensifie son aide au monde agricole.

Le subside pour le forage d'un puits est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m<sup>2</sup> de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m<sup>2</sup>, 6€ pour les 100 premiers m<sup>3</sup> et 3€ par m<sup>3</sup> supplémentaire jusqu'à 200 m<sup>3</sup> maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2017 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2016 et restera en vigueur pour 2017

La herse étrille acquise en 2010 au montant de 10.550€ TVAC continue à être mise à disposition des agriculteurs qui le souhaitent à des conditions préférentielles.

Depuis 2016, la commune octroie une nouvelle aide pour le chaulage des terrains agricoles. Chaque agriculteur domicilié sur la commune (à titre principal ou secondaire) dispose d'un droit de tirage (contre remise d'une facture de chaulage émise par un entrepreneur agricole ou facture d'achat de chaux) équivalant à 1/3 de la superficie totale de son exploitation (sur base de la déclaration PAC) par année.

Le montant de l'intervention communale est de 15€/ha.

A titre d'exemple, pour une exploitation de 90ha l'agriculteur dispose, par année, d'un droit de tirage de 450€, soit 15€ x 30 ha.

Cette aide est maintenue pour l'année 2017.

Les conditions de location des terrains d'aisance communaux arrêtées par le Conseil communal au cours de sa séance du 24 septembre 2014 pour une période de 9 ans restent d'application :

- le montant de la location annuelle est fixé à 100€ HTVA/Ha, à indexer chaque année.
- les terrains d'aisance sont réservés exclusivement aux agriculteurs à titre principal.
- toute forme de sous-location est strictement interdite.

Au cours de sa séance du 29 avril 2016, le collège communal a procédé à l'attribution du marché public relatif aux travaux forestiers pour l'année 2016.

Le marché a été scindé en 43 lots répartis sur 4 triages, pour un montant total de 69.600,19€ TVAC.

Les ventes de bois ont procuré (chablis compris) une recette de 547.311,04€, soit 165.912,62€ de plus que lors de la vente de bois de 2015 (381.398,42€).

Pour 2017, une estimation prudente de 300.000€ est préconisée.

Au cours de sa séance du 18 avril 2016, le conseil communal a approuvé le nouveau parcellaire des forêts communales établi par le Département Nature et Forêts du SPW. La forêt communale de Rendeux compte à l'heure actuelle 1722 hectares, composés de 52% de feuillus et 48% de résineux.

Les locations immobilières de chasses ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010).

Cette location a rapporté en 2016, la somme de 154.307,88€ (hors déduction du précompte mobilier).

Une somme équivalente est prévue pour 2017.

Au cours de sa séance du 29 juin 2016, le Conseil communal a approuvé un avenant à l'article 32 du cahier spécial des charges relatif à la location des chasses sur le territoire de Rendeux, en supprimant la clause portant sur l'interdiction de nourrir artificiellement le grand gibier.

Au cours de sa séance du 23 octobre 2013, le conseil communal a procédé à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la 3<sup>ème</sup> phase des travaux de rénovation des voiries agricoles.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 201.458,95€ TVAC, dont 60% de subsides attendus en provenance du SPW, et porte sur les tronçons suivants :

- Village de Trinal : rue de Gevrogne
- Village de Chéoux : rue du point d'eau
- Village de Warizy : boucle du point d'eau.

Par délibération du 26 juin 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Mathieu de Wicourt au montant de 144.364,67€ TVAC (57.094,28€ de moins que l'estimation), dont 82.636,85€ de subsides en provenance du SPW.

Les travaux sont terminés depuis juin 2016.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 05 juillet 2016.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 13 juillet 2016 au montant de 126.365,97€ TVAC, soit 17.998,70€ de moins que le montant de l'adjudication.

Au cours de sa séance du 26 août 2016, le collège communal a décidé de procéder à l'acquisition d'un véhicule d'occasion type 4x4 pour les ouvriers forestiers.



Par délibération du 14 octobre 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. RMP de Stockem au montant de 9.950€ TVAC.

Au cours de sa séance du 29 juin 2016, le conseil communal a décidé d'acquérir au montant de 4800€ les 2 parcelles suivantes situées en zone forestière :

- Bois sis au lieu-dit « Menhaye », cadastré section C, numéro 1685L d'une contenance de 16a 60 ca ;
- Pâturage sise au lieu-dit « Menhaye », cadastrée section C, numéro 1685R d'une contenance de 51a 80 ca.

Dans le cadre du budget 2017, une somme de 20.000€ est réservée par prudence afin de disposer, le cas échéant, des fonds nécessaires à l'acquisition de nouvelles parcelles jugées intéressantes par les agents du DNF.

Des investissements en plantation sur +/- 20 hectares sont prévus pour 2017 ainsi que des travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

#### **F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)**

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2016, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre 2015 à mai 2016), des fruits (Fruitnet, certifié d'origine belge) sont distribués gratuitement. Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons.

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 4<sup>ème</sup> primaire à raison d'une heure par semaine. En 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3<sup>ème</sup> maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6<sup>ème</sup> primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

**Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.**

**Au cours de l'année 2016, la commune a procédé aux investissements suivants :**

- **acquisition des stores pour la classe de Monsieur Bastagne.**
- **achat d'une imprimante et de tables pique-nique.**
- **acquisition d'un filet de badminton.**
- **achat d'un nouveau tableau numérique + PC.**
- **installation du Wifi.**
- **Fourniture d'un nouveau meuble TV.**

**Durant l'année 2017, la commune envisage d'acheter un tableau numérique supplémentaire et du mobilier (tables +bancs) pour la classe maternelle de Madame Claudine.**

**Au cours de sa séance du 30 mai 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif travaux d'installation d'un système de détection incendie à l'école communale au montant estimatif de 84.167,57€ TVAC.**

**Par délibération du 02 septembre 2016, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A Dalaidenne de Waha au montant de 88.867,60€ TVAC, soit 4.700,03€ de plus que l'estimation de l'auteur de projet.**

**Le début des travaux est reporté au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.**

**Au cours de sa séance du 25 mai 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation des sanitaires de l'école communale.**

**Par délibération du 13 novembre 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Pierre Collignon de Lignièrès au montant de 207.522,67€ TVAC, dont 197.229,55€ de subsides en provenance de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du programme prioritaire des travaux 2014.**

**L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 13 juin 2016.**

**La fin des travaux est prévue pour le 31 décembre 2016.**

**Au cours de sa séance du 29 novembre 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de remplacement de carrelages à l'école communale de Rendeux au montant estimatif de 53.663,89€ TVAC.**

**L'adjudication et le début des travaux sont reportés au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.**

**Au cours de sa séance du 11 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'isolation de l'école communale.**

**Par délibération du 29 mai 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la SPRL ATRIUM Architectes de Habay au taux d'honoraires de 8,7%.**

**Au cours de sa séance du 20 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un coordinateur sécurité-santé pour les travaux d'assainissement énergétique de l'école communale.**

**Par délibération du 29 mai 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché de coordination sécurité-santé à la société GENITEC de Namur au taux d'honoraires de 0,25%.**

**Le cahier spécial des charges reprenant les priorités approuvées par le collège (installation de chauffage + isolation des vides ventilés + remplacement des menuiseries extérieures + ventilation) est en voie de finalisation par l'auteur de projet.**

**Un crédit de 650.000€ (honoraires compris) est réservé dans le cadre du budget extraordinaire 2017 pour la réalisation des travaux.**

**Pour un rappel, un subside UREBA exceptionnel de 340.000€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.**

**L'adjudication des travaux est prévue pour le troisième trimestre 2017.**

### **F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE**

**Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.**

### **F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS**

#### **VIE ASSOCIATIVE**

**Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.**

**Au cours de l'année 2016, le conseil communal a octroyé un subside de lancement de 500€ au « Lions Club de Rendeux » et au nouveau comité de Rendeux-Haut en charge de la gestion de l'espace Schérés.**

**De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.**

**Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2016, on peut citer notamment :**

- **fourniture et placement d'une vitre à la salle des jeunes de Rendeux.**
- **finalisation des travaux d'aménagement du parking de la salle de village de Marcouray.**
- **le nettoyage des abords extérieurs et l'enlèvement des lierres à la salle de Hodister.**

**Au cours de sa séance du 29 novembre 2016, le conseil communal a accepté la cession à titre gratuit de la salle « La Renaissance » de Ronzon.**

**Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de la salle de village de Beffe.**

**Le montant estimé des travaux s'élevait à 324.943,23€ TVAC, dont 242.406,59€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.**

**Suite aux remarques formulées par l'autorité subsidiaire, l'auteur de projet Monsieur Simon a établi un avant-projet n°2 au montant estimatif de 315.000€ HTVA ou 381.150€ TVAC (hors honoraires)**

**Cet avant-projet prévoit une bonne isolation, une chaudière à gaz avec chauffage par le sol et l'intégration des recommandations du facilitateur technique énergie.**

**Moyennant l'approbation préalable par le conseil communal du cahier spécial des charges, l'adjudication des travaux est prévue pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2017.**

### **SUR LE PLAN CULTUREL**

**Un subside de 150€ est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».**

**Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles, notamment l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi.**

**Une subvention d'un montant de 3.371,55€ lui a été octroyée en 2016 (1,25€ indexé par habitant).**

**Outre cette subvention, le CEC bénéficie de la mise à disposition gratuite du presbytère de Marcourt et de son jardin et de l'aide ponctuelle des services communaux pour l'entretien du presbytère et du jardin.**

**Ces subventions seront maintenues 2017 en application d'un contrat programme liant la commune à la MCFA (dont le CEC est l'antenne sur Rendeux) jusqu'en 2018.**

**La Commune octroie, par ailleurs, chaque année un subside de fonctionnement à la MCFA de Marche-en-Famenne d'un montant de 0,70€ par habitant, soit 1774,50€ pour l'année 2016.**

**Cette intervention sera maintenue en 2017.**

**Suite à la dissolution de l'ASBL Aubaine basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut, le CPAS, depuis le 01<sup>er</sup> juillet 2015, a repris la gestion des services rendus à la population : le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage.**

**L'inauguration de ce nouveau service du CPAS, dénommé « Les Tournesols » a eu lieu en présence du Gouverneur de la Province du Luxembourg le 24 octobre 2016.**

**Depuis 2016, afin de respecter le principe d'égalité entre les associations de la commune, un subside de fonctionnement d'un montant de 3.371,55€ a été alloué au CIRAC (1,25€ indexé par habitant).**

**Ce subside sera maintenu pour l'année 2017.**

**Une association (le Maillon), établie dans l'ancien local de l'aubaine à Rendeux, collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main.**

**En partenariat avec la ligue des familles, le CPAS, le CIRAC et la commission santé, la commune a organisé, le 20 mars 2016, un événement de soutien à l'opération TELEVIE lequel a remporté un vif succès.**

**Cette journée de soutien au TELEVIE sera réorganisée en 2017.**

**Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays**

**organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.**

**Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat dénommé COS (Culture Ourthe Salm).**

**Un subside de 6.198€ lui a été alloué en 2016.**

**Pour l'année 2017, la commune est dans l'attente du résultat du recours introduit devant le Conseil d'Etat par le Miroir Vagabond à l'encontre de la décision de la Fédération Wallonie Bruxelles portant suppression de son subside de fonctionnement (volet culturel) à partir de l'année 2017.**

**Par sécurité, toutefois, la somme de 6.198€ reste inscrite dans le cadre du budget ordinaire 2017.**

**Au cours de l'année 2016, la commune a soutenu tant financièrement que logistiquement le festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne qui s'est déroulé à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche et Erezée) du 07 au 09 octobre.**

**Pour l'année 2017, la commune de Rendeux maintiendra son soutien à l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du Festival de Musique Baroque, à concurrence d'un montant de 2.500€.**

**La commune a également participé à l'édition du livre rédigé par Monsieur Petit de Gênes consacré à l'abbé Désirant. Le livre a été présenté le 21 octobre 2016 à la salle de Devantave. Les frais d'organisation de la soirée ont été intégralement pris en charge par la commune.**

**Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit le 18 septembre 2016. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.**

**Lancé dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de « Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche .**

**Ce projet de lecture publique est dorénavant porté par l'ASBL « Lire au fil de l'Ourthe », laquelle regroupe des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers.**

**L'objectif principal de la nouvelle ASBL est de permettre à tout un chacun de disposer d'une documentation sur tous les thèmes développés au niveau de la vallée de l'Ourthe afin de s'approprier les connaissances liées au territoire de l'Ourthe moyenne et à la vie de ses habitants.**

**3 axes de travail ont été définis :**

- Le premier axe vise à collecter, à conserver et à classer des documents anciens et contemporains relatifs à la région ou aux problématiques rencontrées dans le monde rural.**
- Le deuxième axe réside dans la récolte de la mémoire collective historique et contemporaine de la vallée de l'Ourthe.**
- Le dernier axe porte sur la diffusion et l'animation sous la forme de prêt de 12 expositions itinérantes.**

Une somme de 15.000€ a été allouée en 2016 et reste d'application pour l'année 2017 au titre de contribution annuelle de la commune dans les frais de fonctionnement et de personnel de l'ASBL.

Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a donné son accord de principe pour poursuivre sa collaboration avec les 6 autres communes dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER 2015-2020.

Pour mémoire, le GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble actuellement 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize).

Dans le courant de l'année 2015, le GAL a été sélectionné par le Gouvernement wallon pour concrétiser ses projets.

Les thématiques proposées sont axées sur le développement économique du territoire. Un subside annuel de 5.000€ est alloué au GAL.

Dans le cadre du budget 2017, la commune envisage de rénover la salle du Patro à Rendeux-Bas (50.000€).

### **SUR LE PLAN SPORTIF**

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 09 septembre 2016 à Bruxelles.
- au trophée « Communes sportives » qui a eu lieu le 24 septembre 2016 à Andenne.

La commune de Rendeux a pérennisé le programme 'Je cours pour ma forme'.

Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme d'initiation à la course à pied. Le programme s'adresse à des personnes peu ou pas sportives souhaitant reprendre ou démarrer une activité physique. Deux sessions ont eu lieu au cours de l'année 2016.

Au cours de sa séance du 07 mars 2016, le conseil communal a décidé d'allouer un subside exceptionnel de 1350€ à l'association sportive « Les Cramponneurs » afin de lui permettre d'organiser le « Belgium Enduro Cup » en association avec le « Red Biker » de Bastogne. Il s'agit d'une épreuve de VTT reconnue par la Fédération de cyclisme officielle en Wallonie et à Bruxelles.

Par ailleurs, la commune a procédé aux acquisitions et entretiens suivants :

- acquisition de 2 aubettes pour le terrain de football B.
- remise en état du terrain de football B suite à des dégâts de sangliers (845,79€)
- réparation des toilettes de la buvette du terrain de football B.
- dépannage du chauffage à la buvette du terrain de football A.
- réfection des peintures des vestiaires du terrain de football A.
- fourniture d'un mini but pour l'ATL
- la tonte du terrain de football B.
- la vérification et la remise en ordre des balises et chemins dans le cadre des promenades VTT.

Dans le cadre du budget 2017, la commune envisage d'acquérir une aire de pumtrack préfabriquée (30.000€) et de désigner un auteur de projet chargé d'élaborer un projet de construction d'un terrain multisport sur le territoire de la commune (10.000€).

## ESPACES VERTS

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris. Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est encore bien illustré au challenge « Village fleuri » lancé par la province de Luxembourg (2 prix obtenus par la commune pour un montant de 1500€, dont celui du coup de cœur du jury pour le fleurissement en lien avec la thématique du vélo).

Avec le renfort des 3 agents chargés de la propreté, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts ». Il participe à l'opération « rivière propre », en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

## F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2016, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par les entreprises désignées conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- la fourniture et la pose d'un châssis à la chapelle Saint Thibaut à Marcourt.
- la réparation du plafonnage à l'église de Chéoux.
- l'acquisition d'une nouvelle citerne à gaz pour l'église de Marcourt.
- l'entretien du parvis de l'église de Chéoux.
- la réfection du calvaire à Hodister.
- l'achat d'un nouveau boiler pour l'église de Gênes.
- la fourniture et le placement d'une porte au presbytère de Rendeux-Bas.
- l'entretien du monument à la Vierge à Chéoux.
- le remplacement des couvre-murs en granit du monument érigé à la mémoire des démineurs à Rendeux-Haut.
- le remplacement du coffret électrique du presbytère de Jupille.
- l'entretien des abords et l'enlèvement des lierres du presbytère de Rendeux-Bas.
- le nettoyage du jubé de l'église de Chéoux pour l'organisation du concert de Noël.
- le démontage, la protection du mobilier et le nettoyage de l'église de Chéoux suite aux travaux d'électricité de manière à rendre l'église opérationnelle dans les meilleurs délais.

Au cours de sa séance du 07 mars 2016, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'électricité de l'église de Chéoux.

Par délibération du 15 avril 2016, le collège communal a attribué le marché à la SPRL Joël Orban de Beffe au montant de 29.067,79€ TVAC.

Les travaux sont terminés depuis octobre 2016.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 25 octobre 2016 au montant de 29.067,79€ TVAC, soit un montant identique à celui de l'adjudication.

Suite à un accident de circulation, la chapelle Sainte-Odile à Rendeux-Bas a sérieusement été endommagée en manière telle que sa stabilité était compromise.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes et piétons et de manière à préserver à l'avenir la chapelle d'autres collisions, il a été décidé après négociation avec ETHIAS et refus ferme des travaux de réparation préconisés par cette dernière, de procéder à la démolition de la chapelle en vue de sa reconstruction à un endroit plus reculé par rapport à la voirie.

Au cours de sa séance du 15 mars 2016, le collège communal a attribué le marché d'auteur de projet à l'architecte DUCENE de Chéoux au montant de 3.000€ TVAC.

Le montant estimatif des travaux établi par ce dernier s'élève à 21.936,63€ TVAC.

Les travaux de reconstruction pour lesquels ETHIAS est intervenu à concurrence de 23.000€ (compte tenu de la vétusté), seront réalisés, s'agissant de la maçonnerie, par le service travaux dans le courant de l'année 2017.

Un crédit de 25.000€ est inscrit, par sécurité, au budget extraordinaire 2017 pour ces travaux de reconstruction.

Dans le cadre du budget extraordinaire, un crédit de 20.000€ est prévu en 2017 pour les travaux de rénovation du presbytère de Jupille (cuisine, chauffage et électricité).

En outre, 10.000€ seront réservés en vue de la désignation d'un auteur de projet chargé d'élaborer le cahier des charges relatif aux travaux de réfection de la chapelle de Waharday.

Dans le cadre du budget ordinaire, des crédits sont prévus pour le nettoyage intérieur des clochers des églises de Rendeux-Haut, Rendeux-Bas et Chéoux.

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2017 transmis par ces dernières (44.078,13€) laissent apparaître une augmentation de 13.428,84€ par rapport à la subvention de 2016 qui pour rappel s'élevait à 30.649,29€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

### **F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE**

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :



- 2008 : 330.000,00€
- 2009 : 330.000,00€
- 2010 : 330.000,00€
- 2011 : 330.000,00€
- 2012 : 345.000,00€
- 2013 : 358.000,00 €
- 2014 : 398.000,00€
- 2015 : 415.000,00€
- 2016 : 425.000,00€
- 2017 : 453.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

La nouvelle cuisine du CPAS est opérationnelle depuis le 23 mai 2014.

Pour financer ces travaux, le C.P.A.S a souscrit un emprunt de 385.000 € auprès de la Banque Belfius, ce prêt est remboursable en 15 ans. Les charges liées à cet emprunt sont compensées par la commune via la dotation communale.

Le solde du coût des travaux a été pris en charge via une subvention extraordinaire d'un montant de 108.000€ octroyée par la commune.

L'augmentation de la dotation prévue en 2017 est de 28.000 €. Cette augmentation s'explique notamment par les raisons suivantes :

- La diminution progressive des bonis les dernières années et l'utilisation du prélèvement sur le fonds de réserve pour des montants de plus en plus importants au fil des années ;
- La réforme des grades légaux qui a engendré une augmentation des dépenses sans modification des recettes ;
- Les évolutions de carrière ainsi que les indexations dans les coûts du personnel ;
- L'engagement d'un mi-temps maribel pour lequel il reste un coût (+/- 7.000,00€/an) pour le CPAS après déduction du subside ;
- L'utilisation de la nouvelle cuisine qui engendre une série de coûts que le CPAS n'avait pas avant :
  - ✓ Les différents contrôles (électricité, alarme incendie, chaudière,...) qui engendrent des coûts mais sont obligatoires ;
  - ✓ L'électricité (+/- 7.000,00€ par an) qui était prise en charge par la commune dans la cuisine précédente (à noter que la possibilité de placement de panneaux photovoltaïques est inscrite au budget extraordinaire 2017) ;
- Enfin, les nouveaux services :
  - ✓ « Les Tournesols » présentent un déficit de +/- 12.000,00€ dans le budget 2017 ;
  - ✓ La nouvelle fonction 8351 (Etablissement pour enfants) suite à l'achat de la maison Rue de La Roche, 20 présente un déficit de 3.600,00€ au budget 2017.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

#### **F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE**

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant.

Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2017.

#### **F.85 :859 : EMPLOI**

Suite à la convention signée avec la province de Luxembourg concernant le recours à un S.I.P.P. commun, une somme de 3000€ a été prévue.

#### **F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS**

Au titre de contribution de la commune pour couvrir le déficit du secteur de l'aide médicale urgente, une somme de 15.132,09€ a été allouée, en 2016, à l'intercommunale VIVALIA, augmentée d'un montant de 2235,99€ pour couvrir le déficit du secteur PCPA (prise en charge de la personne âgée) réparti comme suit (23,89€ pour la MRS Saint-Antoine, 2.176,77€ pour la MRS Séniorie de Sainte-Ode, et 35.33€ pour la MRS Saint-Gengoux).

Une intervention similaire est à prévoir pour l'année 2017.

Par ailleurs, la commune a versé une contribution complémentaire de 8301,97€ destinée à la constitution d'un fonds d'investissement qui a pour objectifs d'améliorer la capacité d'autofinancement de l'intercommunale VIVALIA au regard des exigences bancaires (30% sur fonds propres) et de réduire le niveau des charges financières.

Ce fonds d'investissement continuera à être alimenté, à l'avenir, de la manière suivante :

- **De 2017 à 2026 inclus.**
  - Associés = 2/3 de l'apport (2 millions d'euros/an)
  - Médecins = 1/3 de l'apport (1 million d'euros/an)
  
- **De 2027 à 2056.**
  - Associés = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)
  - Médecins = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

#### **F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES**

**Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».**

**Le service organise également des collectes des papiers et cartons. Les plastiques agricoles et les encombrants sont collectés par le service communal des travaux.**

**La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.**

**Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2017.**

**Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2015.**

**Pour 2017, suite à l'adaptation du règlement taxe sur les déchets de manière à intégrer le supplément de coût occasionné par les nouvelles modalités d'organisation des services de collecte en porte-à-porte du papier-carton (consécutives à la fin de l'intervention du SPW à partir de 2017 en faveur de l'AIVE), le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 98%.**

**Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.**

**Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.**

**Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. Depuis 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été adapté de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.**

### **F.877.877 : EAUX USEES**

**La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.**

**Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).**

**Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :**

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;**
- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.**

**Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté**

de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2017 prévoit un montant de 5.000 euros. Ce budget pourra être adapté en cours d'année en fonction des demandes.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 50% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un dossier du Fonds régional d'investissement communal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

**Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situera à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :**

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrable ont débuté dans le courant de l'année 2014 pour se terminer dans le courant de l'année 2015.

L'inauguration de la nouvelle station d'épuration en présence des autorités subsidiaires et des représentants de l'AIVE/SPGE a eu lieu le 24 mai 2016.

**Concernant les travaux d'égouttage à la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas.**

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de voirie et d'égouttage de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimatif de 517.762,03€ TVAC, dont 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

Par délibération du 17 juillet 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 341.993,58€ TVAC (175.768,45€ de moins que l'estimation), dont 178.544,78€ TVAC pour le volet voirie et 163.448,80€ TVAC pour le volet égouttage.

Dans le cadre du Fonds Régional d'investissement communal, le SPW interviendra à concurrence de 50% maximum, soit un subside de 89.272,39€ pour le volet voirie.

La fin des travaux est programmée pour décembre 2016.

### Concernant les travaux d'égouttage à la rue Saint-Jean à Rendeux-Haut.

Durant l'année 2017, la commune envisage de réaliser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal 2017-2018, les travaux d'égouttage et de réfection de la voirie rue Saint-Jean à Rendeux-Haut.

Le montant estimé des travaux s'élève à 318.048,50€ TVAC, dont 155.366€ de subsides attendus en provenance du SPW.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. Pour l'année 2017, une somme de 20.775 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans les rues du Belvédère, Corette, Emile Dupont, du Château et de la Golette doit être prévue dans le cadre du service extraordinaire du budget.

### F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2016, le service travaux a procédé aux aménagements suivants :

- fourniture de plantes pour l'embellissement du cimetière de Marcourt.
- pose de tarmac au cimetière de Marcourt.
- pose de gravier au cimetière de Rendeux-Bas.
- exhumation de 10 sépultures anciennes et construction de deux ossuaires respectivement pour les défunts civils et les anciens combattants au cimetière de Rendeux-Bas.
- réparation de plusieurs marches au cimetière de Rendeux-Haut.
- enlèvement des fleurs abîmées dans les cimetières.
- rejointoiement du mur du cimetière de Chéoux suite au nettoyage du mur.
- fleurissement des monuments aux morts disséminés sur le territoire de la commune.
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.
- nettoyage de tous les cimetières de la commune, tant par les ouvriers communaux que par 5 étudiants durant les mois de juillet et août.
- creusement de sépultures ou présence au cimetière lors de funérailles de 13 personnes de la commune ou lors du retour des urnes ou dispersion de cendres.

Au cours de sa séance du 26 juin 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation du mur du cimetière de Marcourt.

Par délibération du 13 février 2015, le collège communal a attribué le marché à la S.A Ronveaux de Ciney au montant de 250.567,88€ TVAC.

Une subvention de 137.489,42€ TVAC a été allouée par le Ministre wallon en charge du Patrimoine le 14 décembre 2015.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 18 janvier 2016.

Les travaux ont réellement débuté le 04 avril 2016.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 21 septembre 2016.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 25 octobre 2016 au montant de 249.765,57€ TVAC, soit 802,31€ de mois que le montant de l'adjudication.

Dans le cadre du budget ordinaire 2017, il est prévu, par le truchement du service travaux, d'aménager des ossuaires et des aires de dispersion dans le cimetière de Rendeux-Haut.

Par ailleurs, la commune envisage d'acquérir un logiciel de gestion de cimetières afin de disposer de données actualisées en cas de demande de concession en provenance des particuliers. Un montant de 15.000€ est réservé à cette fin au budget extraordinaire 2017.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 300€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

### **F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME**

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg(A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;
- l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;
- l'adoption de plans communaux bisannuels du logement ;
- l'équipement et la mise en vente de terrains communaux à bâtir à des prix avantageux au bénéfice des jeunes ménages de la commune, par le biais d'un règlement spécifique ;
- l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;

Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

### **Le plan communal du logement pour les années 2012 et 2013**

Le Conseil communal a approuvé en date du 30/11/2011 le programme communal du logement 2012-2013. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.
- L'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérés à Rendeux-Haut.

Ces différentes opérations ont été approuvées par le Gouvernement wallon.

#### Aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial relatif aux travaux d'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux au montant estimatif de 149.496,78€ TVAC.

Par délibération du 20 février 2015, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A. Pierre Collignon de Lignièrès au montant de 131.396,76€ TVAC (18.100,02€ de moins que l'estimation).

Un subside de 144.536,44€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Les travaux sont terminés depuis juin 2016.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 14 juin 2016.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le Conseil communal au cours de sa séance du 28 septembre 2016 au montant de 145.665,09€ TVAC (suite à l'approbation de 7 avenants), soit 14.268,33€ de plus que le montant de l'adjudication.

Seuls les travaux de peinture à réaliser, pour partie, par le service travaux de la commune (portes), pour partie par une entreprise à désigner (murs et plafonds), doivent encore être finalisés.

#### Aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérés à Rendeux-Haut.

Au cours de sa séance du 07 mars 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme à Schérés à Rendeux-Haut au montant estimatif de 345.000€ TVAC, dont 150.000€ de subside en provenance du SPW dans le cadre du plan d'ancrage du logement.

Par délibération du 24 juin 2016, le collège communal a attribué le marché à la S.A. Benoît JONKEAU de Taverneux au montant de 341.999,69€ TVAC, soit 3000,31€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

La Commune est dans l'attente de la réception de la promesse ferme de subside en provenance du SPW avant de notifier le marché.

Les travaux sont reportés au printemps 2017.

#### Le plan communal du logement pour les années 2014 à 2016

Le Conseil communal a approuvé en date du 23/10/2013, le programme communal du logement 2014-2016. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement de transit dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe (4 chambres).
- L'aménagement de deux logements pour personnes âgées dans le cadre de la création d'un ensemble intergénérationnel derrière l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Ces différents projets ont été approuvés par le Gouvernement wallon.

### Aménagement d'un logement de transit dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe.

Au cours de sa séance du 20 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation d'un logement communal à Beffe en un logement de transit.

Par délibération du 03 avril 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à l'architecte Francis Simon de La Roche-en-Ardenne au taux d'honoraires de 11%.

Le montant des travaux est estimé à 100.000€, dont 75.000€ de subsides attendus du SPW dans le cadre du plan d'ancrage du logement.

L'adjudication des travaux est reportée à l'année 2017.

### Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 24 septembre 2014.

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés pour les exercices 2014 à 2018.  
L'objectif de cette taxe est double :
  - Lutter contre l'inoccupation des logements ;
  - Eradiquer les chancre de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du mct de façade. (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;
- Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)



2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

### En matière d'urbanisme et de mobilité

Au cours de sa séance du 25 octobre 2016, le conseil communal a approuvé le plan intercommunal de mobilité lequel regroupe les communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort et Somme-Leuze.

Parmi les thématiques développées au niveau de Rendeux, on retrouve :

- Réseau routier – Proposition de hiérarchie viaire et régime de vitesse.
- Les transports publics – Lignes scolaires et complémentarité par du transport alternatif.
- Réseau cyclable.
- Les fiches actions (Carrefour N888/Quatre-Bras-de-Gênes, entrées des villages de Beffe et de Magoster, modalités de mise en œuvre de radars préventifs et répressifs, accès au parking de la future maison de village, carrefour N833/Pont-de-Marcourt, mesures d'accompagnement pour la traversée de Rendeux, liaison cyclable La Roche-en-Ardenne /Hotton, centre de Beffe, sécurisation du village de Marcourt, carrefour Concy/Devantave, mobilité dans le quartier de l'école libre à Rendeux-Haut, problème de circulation du gibier, réflexions sur la stimulation du télétravail et installation d'un éclairage public intelligent).

Au cours de sa séance du 29 juin 2016, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration (lot 1) et l'accompagnement (lot 2) du programme communal de développement rural (PCDR) au montant estimatif de 72.600€ TVAC pour les 2 lots.

Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal a attribué le marché d'étude relatif à l'élaboration du PCDR à la SPRL Orthogone de Marcourt au montant de 38.720€ TVAC.

En revanche, le lot 2 n'a pas été attribué en raison d'un écart trop important constaté entre l'offre reçue et le montant estimé du marché.

Dans le cadre du budget 2017, un crédit de 40.000€ est réservé par prudence pour la mission d'accompagnement, tout en espérant pouvoir compter sur l'assistance à moindre coût de la Fondation rurale de Wallonie.

### CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière, le budget ordinaire 2017 présente, à l'exercice propre, un boni confortable de 140.850,10€, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme les produits de la vente de bois, d'autre part, à estimer, de manière prudente certaines dépenses comme les traitements du personnel.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les

**investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.**

**La réserve est actuellement (fin 2016) au tableau de synthèse de 2.488.080,21€, moins les 500.000€ prélevés pour le service extraordinaire.**

**Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2017 s'annonce à 140.850,10€.**

**Cela ramène la réserve à 2.128.930,31€**

**Dans un contexte économique instable où les effets de la crise se font toujours ressentir et face aux transferts de charges de plus en plus nombreux en provenance de l'Etat fédéral et de la Région wallonne, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.**